

Dimension Psychologico-Educationnelle : Contextualisation de la promotion du developpement durable aux realites de la republique democratique du Congo. Regard sur la ville de likasi

MUSANS KAPEND-A-KATSHIW LEON

Docteur en Sciences politiques et Administratives, Université de Lubumbashi

Professeur Associé à l'Université de Likasi

Received; 02/12/2021

Accepted; 12/12/2021

Online Published; 18/12/2021

ARTICLE INFO

En guise d'introduction

Mots clés:

Psychologie

Education

Développement durable

Goulots d'étranglement

Gouvernants

Gouvernés

Le développement durable suppose simultanément une mise à contribution des activités économiques, sociales et environnementales. Tout en adhérant à ce schéma classique, les réalités de la République Démocratique du Congo en général et de la ville de Likasi en particulier nous poussent à croire que ce schéma classique du développement durable n'est que mirage. C'est dans cette optique que nous pensons que le développement durable de la République Démocratique du Congo en général et de la ville de Likasi en particulier ne pourra être possible que si à ces trois dimensions classiques s'ajoutait une dimension transversale, indispensable à la mise en œuvre réussie de toute vision de développement durable pour la ville Likasi : la dimension psychologico-éducationnelle. Cette dimension est fondée sur le comportement et l'éducation. En effet, cette dimension traverse toutes les autres dimensions sus évoquées, c'est-à-dire qu'elle devra interpellier tout le monde dans l'effort de la promotion du développement durable.

INTRODUCTION

Les interdépendances fortes entre dynamisme économique et facteurs sociaux, entre facteurs sociaux et qualité environnementale de l'espace bâti sont en soi un phénomène sur lequel il faudra compter pour espérer un développement dit durable. En effet, ce développement devra être une affaire de mobilisation collective, c'est-à-dire non seulement des agents économiques, mais aussi de l'ensemble des autres agents de la société (agents sociaux et agents environnementaux). En d'autres termes, le développement durable suppose simultanément une mise à contribution des activités économiques, sociales et environnementales.

Apparu dans les années 1980, le développement durable est un processus qui vise à concilier l'écologique, l'économique et le social en établissant une sorte de cercle vertueux entre ces trois aspects. Cette préoccupation émerge dans un double contexte : la sensibilisation progressive aux problèmes environnementaux générés par un modèle de croissance de plus en plus critiqué et qui apparaît, en sus, incapable de résorber les inégalités et d'éradiquer la pauvreté dans le monde (Rapport Brundtland Gro Harlem de 1987). Concrètement, le développement durable, dans l'approche économique, n'a pas pour objectif uniquement la performance

économique. Il implique donc le mariage entre efficacité économique, préservation de l'environnement et équité sociale. Dans sa dimension sociale justement, le développement durable, n'a autre finalité que, d'une part l'épanouissement de tous en offrant aux citoyens du monde des conditions de vies justes et équitables de telle sorte que ces derniers accèdent à la satisfaction des besoins fondamentaux : nourritures saines, logements et emplois décents, éducation et santé, etc. et d'autre part, la solidarité et la cohésion sociale, source de partage équitable des richesses, doivent être garanties surtout pour les plus pauvres et moins aussi pour les générations futures. Et à travers les enjeux environnementaux du développement durable, l'humanité se met à l'abri des atteintes à l'environnement et garantit son existence car il y a toujours un rapport entre celle-ci et la qualité du milieu naturel.

Comme nous pouvons le remarquer, pour le rapport Brundtland de 1987, l'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects économique, social et écologique des activités humaines. Tout en adhérant à ce schéma (conjonction de ces trois dimensions classiques), les réalités de la République Démocratique du Congo en général et de la ville de Likasi en particulier comme nous allons les présenter dans les points qui suivent, nous poussent à croire que le

développement durable tel que conçu par le rapport précité n'est que mirage. A ce sujet Tukumbi Ramazani G. souligne que « l'applicabilité du développement durable est contextuelle selon les réalités des totalités sociales historiquement situées dans le temps et dans l'espace. En effet, considérant que le processus de développement durable en R.D.C est empiété à la suite des contraintes politico-économiques, avant d'être plusieurs autres choses, par conséquent, il nous semble que c'est une imprudence et insuffisance scientifique d'analyser la question du développement durable en se limitant uniquement aux trois dimensions ci-haut citées »¹.

C'est dans cette optique que nous pensons, pour notre part, que le développement durable de la République Démocratique du Congo en général et de la ville de Likasi en particulier ne pourra être possible que si à ces trois dimensions classiques, à savoir la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnement, s'ajoutait une dimension transversale, indispensable à la mise en œuvre réussie de toute vision de développement durable pour la ville Likasi : la dimension psychologico-éducationnelle.

Cette dimension est fondée sur le comportement et l'éducation.

I. Développement durable

L'émergence du concept de développement durable a été longue. L'idée d'un développement pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et réduire la pression sur l'environnement a fait son chemin, nous pouvons en retracer quelques jalons majeurs. En effet, « l'histoire officielle du développement durable fait remonter ses prémices à la deuxième partie du XX^e siècle »². C'est justement vers les années 70 que les pays développés ont compris que leur développement économique était basé essentiellement sur une utilisation intensive de ressources naturelles négligeant ainsi la protection de l'environnement. Dès lors, nous notons une prise de conscience environnementale mondiale à travers une multiplication de rencontres entre Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) à ce sujet.

En effet, l'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects économique, social et écologique des activités humaines : « trois piliers » à prendre en compte par les collectivités comme par les entreprises et les

¹ G. TUKUMBI RAMAZANI, *Politiques publiques et développement durable du District de Tanganyika en République Démocratique du Congo*, Thèse de doctorat en Sociologie, Lubumbashi, UNILU, 2013-2014, p. 82.

² M. BAUDIN, *Le développement durable, nouvelle idéologie du XXI^e siècle ?*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 21.

individus. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux. Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir comme avec les besoins du présent.

Il constitue, donc, une réponse de tous les acteurs (Etats, acteurs économiques, société civile) pour reconsidérer la croissance économique à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les effets environnementaux, culturels et sociaux du développement.

II. Les goulots d'étranglement à la promotion du développement durable de la ville de Likasi

Pour rendre plus compréhensible notre réflexion, nous avons trouvé utile de dégager les entorses, les obstacles qui empêchent l'action publique de répondre efficacement aux exigences du

développement durable de la République Démocratique du Congo en général et de la ville de Likasi en particulier. Les goulots d'étranglement à la base de la déficience de la gestion de l'action publique sont à rechercher aussi bien dans le comportement des gouvernants que dans celui des gouvernés. A cet effet, Vyaney An'koro souligne que « le développement d'une entité politico-administrative est, avant tout, fonction de la qualité d'hommes d'Etat et de la population qu'elle a »¹.

II.1. Dans le comportement des gouvernants

Dans le chef des gouvernants, nous avons pu relever ce qui suit :

II.1.1. Le déficit de décentralisation

Kamukuny Mukinay A. et Cihunda Hengelela J., affirment que la décentralisation est un « système d'organisation étatique reconnaissant une autonomie administrative et financière aux entités territoriales décentralisées dans le cadre d'un Etat unitaire. Ces entités se voient dotées de la personnalité juridique et d'une délégation de compétence par une loi organique »².

¹ VYANEY AN'KORO, *Les politiques publiques d'autonomie provinciale et locale et les défis du développement autocentré en République Démocratique du Congo. Regard sur le Katanga*, Thèse de Doctorat en Sciences Politiques et Administratives, UNILU, Lubumbashi, 2015, p.31.

² A. KAMUKUNY MUKINAY et J.CIHUNDA HENGELELA, « Régionalisation, décentralisation et naissance effective des vingt-cinq nouvelles provinces en R.D.Congo : défis et perspective de prévention des conflits » in *Congo- Afrique*, n°434, Avril 2009, pp.300- 301.

Quant à Vunduawe Te Pemako, il note qu'il y a deux sortes de décentralisation à distinguer¹ : la décentralisation technique et la décentralisation administrative. La première appelée décentralisation par service est celle qui accorde une personnalité juridique à un service déterminé, de ce fait, se détache de l'ensemble des services de l'Etat. La seconde, qui nous intéresse dans le cadre de cette étude, appelée décentralisation territoriale, consiste à confier la gestion de certains services à des collectivités locales dotées de la personnalité juridique.

En définitive, l'auteur note que pour qu'une décentralisation existe, il faut que les critères suivants soient réalisés :

- l'existence de la personnalité juridique distincte, les collectivités territoriales devant bénéficier de la personnalité morale ;

- l'élection des dirigeants, parce que tant qu'une autorité est nommée par le pouvoir central, cette entité ne peut être considérée comme étant décentralisée ;

- l'existence d'une sphère des compétences propres au profit de l'entité décentralisée ;

- l'autonomie relative par rapport au pouvoir central, c'est-à-dire la liberté des prises de décisions et des affaires locales.

Mais dans la pratique, lorsque nous analysons les différentes réformes intervenues en 1982, 1995, 1998, 2001 et 2008, il y a lieu de dire qu'il existe quelques obstacles qu'Isango Idi Wanzila qualifie « d'écueils » à affronter (²). A Ngoy Kimpulwa de renchérir en notant que « à travers le parcours de l'histoire administrative du pays, nous avons repéré les germes de la décentralisation loin avant l'accession du pays à son indépendance et l'adoption effective et générale de cette technique administrative loin après l'indépendance. Cependant, sa mise en application suscite d'inquiétudes étant donné que ce processus ne fait que patagner plusieurs décennies plus tard » (³).

Ces obstacles que nous qualifions, dans le cadre de cette étude, de déficit de décentralisation se manifestent par les indicateurs ci-après : le non respect des

¹ VUNDUAWE TE PEMAKO, « La dynamique de la décentralisation territoriale en R.D.Congo » in *Congo-Afrique*, n°432, Février 2009, pp 105- 106.

²² ISANGO IDI WANZILA, « Décentralisation administrative pour le développement : quelques écueils à éviter » in *Zaire-Afrique*, n°222, 1988, pp.85-97.

³ NGOY KIMPULWA, *Décentralisation et gestion des entités périurbaines dans un Etat néo-patrimonial. Regard sur la commune annexe de Lubumbashi en R.D.Congo*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Administratives, UNILU, Lubumbashi, 2011, p.318.

compétences de la ville par gouvernement provincial, le mode de désignation des autorités de la ville, l'absence d'un organe local de contrôle budgétaire, la mauvaise répartition des recettes publiques et la gourmandise des autorités supérieures, le non respect du principe de rétrocession par les entités supérieures.

En ce qui concerne, le non respect des compétences de la ville par le gouvernement provincial du Haut Katanga, il y a lieu d'observer qu'au lieu de laisser les villes en général et la ville de Likasi en particulier exécuter les tâches leur dévolues, les autorités provinciales préfèrent, dans beaucoup de cas, se substituer aux autorités urbaines de la ville de Likasi pour agir à leur place. Nous pensons, à titre illustratif, à la voirie urbaine, à l'éclairage public, à la réhabilitation et à l'équipement de certains établissements scolaires officiels notamment l'institut Mapinduzi dans la commune de Likasi et l'école primaire Laïc dans la commune de Kikula, à la construction et aménagement des collecteurs de drainage et d'égouts urbains, à l'aménagement du parc public, etc.

C'est, aussi, le cas de la réhabilitation des routes et ouvrages d'assainissement du centre-ville dans la commune de Likasi sous le contrat n°GPK/RULCO/NUM.001/10/2010 du 01 octobre 2010 conclu entre la Province du Katanga agissant par son

gouvernement provincial représentée à ses fins par le Gouverneur de Province, son Excellence Moise Katumbi Chapwe et l'entreprise RULCO représentée par Monsieur Giovanni Batista Zunino.

En ce qui concerne le mode de désignation des autorités politico-administratives de la ville, la décentralisation suppose aussi l'autonomie organique, c'est-à-dire qu'il existe au sein des entités territoriales décentralisées les organes élus. Mais fort est de constater que, les autorités de ces entités en général et celles de la ville de Likasi sont, jusque là, désignées sur base de quotas politiques.

En ce qui concerne l'absence d'un organe local de contrôle budgétaire, gouverner implique non seulement les fonctions de prévoir, d'organiser, de coordonner mais surtout celle de contrôler qui est le couronnement d'une gestion saine et transparente. C'est pourquoi le budget public doit faire objet non seulement du contrôle du pouvoir exécutif lui-même mais aussi du pouvoir législatif et judiciaire. Mais, dans la ville de Likasi, nous constatons, à cause du déficit de décentralisation, l'absence du conseil urbain qui est l'autorité budgétaire. En effet, en sa qualité d'autorité budgétaire, ce conseil devrait exercer un contrôle budgétaire à priori, concomitant et à posteriori comme le confirme l'article 12

alinéas 2 et 3 de la loi organique précitée¹. Faute de l'organe délibérant, le projet budgétaire est défendu et approuvé au niveau du pouvoir provincial.

En ce qui concerne la mauvaise répartition des recettes et la gourmandise des autorités supérieures, les autorités politico-administratives de la ville de Likasi déclarent que les recettes propres et permanentes générées par la ville sont insuffisantes par rapport à ses attributions légales. Cette situation empêche ces autorités, faute de moyens financiers conséquent, d'élaborer les budgets de la ville en fonction de ses attributions légales. Ce qui explique même le fait que le paternalisme prend la place de la responsabilisation des autorités locales. C'est ainsi que même l'éclairage public à Likasi est fait par le gouvernement provincial.

Charles Debbasch conforte notre vue en soulignant que « les difficultés de la décentralisation se sont développées sur le terrain financier. Les moyens financiers des collectivités locales ne sont pas ajustés à leurs attributions. Les collectivités locales ont, sans doute, des attributions importantes. Elles n'ont quasiment, aucune autonomie financière. Le terrain financier est celui où la défaite de la décentralisation s'est marquée le plus nettement. Le drame des finances locales

tient tout entier dans le fait que le même individu est contribuable de l'Etat et des collectivités locales »².

En effet, Les recettes propres et permanentes générées par la ville sont dérisoires à cause du mauvais partage des recettes publiques par la hiérarchie.

D'après un agent de la DGRAD ressort de Likasi affecté au service des Mines, il existe plusieurs sortes de redevances parmi lesquelles la redevance annuelle anticipative pour laquelle les entreprises minières paient chacune 100.000\$; la redevance annuelle anticipative pour les laboratoires d'analyses des produits miniers marchands qui s'élève à 150.000\$ et la redevance à l'exportation pour laquelle chaque entreprise exportatrice paie 50\$ par tonne à l'exportation. Ces propos recueillis sont confirmés par l'Arrêté interministériel n°0249/CAB.MIN/MINES/01/2010 et n°042/CAB.MIN/FINANCES/2010 DU 05 MAI 2010 Portant Fixation des Taux des Droits, Taxes et Redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines. Cet arrêté est complété par l'Arrêté interministériel n°0458/CAB.MIN/MINES/01/2011 et n°304/CAB.MIN/FINANCES/2011 du 14 novembre 2011.

¹ Article 12, Alinéa 2 et 3 : Le conseil urbain approuve le programme élaboré par le collège exécutif urbain ; il adopte le projet de budget de la ville.

² CH. BEBBASCH, *Science administrative, Administration publique*, Paris, éd. Dalloz, 1971, pp.173- 174.

En ce qui concerne le non respect du principe de rétrocession par les entités supérieures, il constitue, en République Démocratique du Congo, un acquis pour toutes les entités territoriales décentralisées, notamment les villes, en général, et la ville de Likasi, en particulier, comme le souligne l'article 115 de la loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces qui dispose que « les entités territoriales décentralisées ont droit à 40% de la part des recettes à caractère national allouées aux provinces ». Mais, nous constatons que la hiérarchie s'est toujours montrée gourmande et ne cède à la ville que des miettes et parfois rien du tout. En effet, pour l'entité sous examen, seule la rétrocession des recettes à caractère national parvient à la ville, quoique dérisoires et irrégulières par rapport au programme ambitieux pour le développement durable, tandis que la rétrocession des recettes à caractère provincial ne lui est jamais parvenue en dépit des instructions y relatives.

Il ressort, donc, que la décentralisation dissimule en réalité une déconcentration du fait que l'autonomie administrative et financière de la ville est confisquée par les autorités supérieures.

II.1.2. La mauvaise affectation des recettes publiques de la ville.

Après analyse des budgets 2015, 2016, 2017 et 2018, il apparaît clairement qu'au lieu que le budget d'investissement prenne 60% du budget urbain, c'est plutôt au budget de fonctionnement qu'on a alloué 60% et à celui d'investissement 40%. En effet, les rubriques comme primes locales des agents, habillement des autorités, hébergement et restauration des visiteurs, etc. retiennent un peu plus l'attention des autorités urbaines qui se sont succédé à la tête de cette entité territoriale décentralisée. Cette inversion de tendance n'est pas de nature à promouvoir un quelconque développement durable de la ville qui ne pourrait être possible qu'avec un budget d'investissement conséquent. Il s'agit en réalité de ce que nous qualifions, d'une manière générale, **de déficit en gestion** par les autorités de cette entité territoriale décentralisée.

II.1.3. La pléthore d'agents à la mairie de Likasi.

Selon l'esprit de la circulaire sans numéro du Secrétaire Général au Ministère de l'intérieur datant du 30 Avril 1998, l'effectif

d'agents est de 26 ⁽¹⁾. Mais à l'heure actuelle, l'effectif d'agents est porté à 129. D'après le responsable du bureau 1 en charge de l'administration à la Mairie de Likasi, la pléthore se justifie par le fait que chaque autorité urbaine qui entre en fonction, procède toujours par le recrutement de ses proches et ce, sans tenir compte de la qualification intellectuelle. Cette situation explique aussi en partie la mauvaise affectation des deniers publics ci- haut décriée.

II.1.5. La primeur accordée aux activités minières sur les autres activités humaines (agriculture, habitat, enseignement etc.) (articles 280 et 281 du nouveau code minier).

Forte de cette disposition légale, une entreprise minière dénommée COMLU qui avait acquis la concession minière où se trouve implantée le lycée Lubusha communément appelé lycée Luisha, avait tenté de détruire ce bijou au profit de l'exploitation minière. Grâce à l'intervention des anciennes élèves de cet institut, du gouverneur de province et du Vatican, cette tentative avait échoué. En ce qui concerne les fermes et champs, les cas de destruction en pleine campagne culturelle sont légions. Les fermiers de Kamatanda et de Buluo en ont été

victimes. A titre illustratif, nous avons pris les cas de l'entreprise minière TSM qui avait détruit, en 2013, les champs des agriculteurs dans la commune de Shituru à plus ou moins cinq (5) kilomètres de l'université de Likasi et de l'entreprise minière MURUCO qui avait détruit, en 2008, les champs des agriculteurs situés derrière le temple des messagers du Graal au quartier Kakontwe dans la commune de Panda ainsi que les fermes situées au quartier Kamatanda dans la commune de Likasi.

II.1.6. La carence administrative

La non- mécanisation et la faible rémunération des agents publics administratifs sont à signaler. Pour les premiers n'ayant pas de rémunération et pour les seconds ayant une rémunération dérisoire qui ne leur permet pas de nouer les bouts du mois, ces derniers s'adonnent à la concussion et à la corruption pour leur survie. La ville de Likasi étant principalement minière, les services publics administratifs spécialisés qui interviennent dans les opérations minières, à savoir le service urbain des Mines/Likasi et la Coordination Urbaine de l'Environnement et Conservation de la Nature/Likasi, ont retenu notre attention.

¹ Secrétariat General du Ministère de l'Intérieur, Note circulaire portant effectif des agents des EAD du 30/03/1998.

En effet, les inspecteurs du service des Mines ont pour mission de contrôler toutes les transactions minières, c'est-à-dire le contrôle des documents requis pour les entrées et les sorties des produits miniers, le contrôle de la teneur de la radioactivité contenue dans les produits miniers et le contrôle de l'environnement minier, c'est-à-dire, veiller à l'hygiène, à la salubrité et à la sécurité dans des usines et dépôts miniers. Les inspecteurs affectés pour cette mission dans des usines et dépôts miniers, travaillent avec complaisance et laxisme. D'après un inspecteur de ce service public, ce comportement s'explique par le fait que, faute d'une rémunération ou d'une rémunération dérisoire selon qu'ils ne sont pas mécanisés ou mécanisés, sont pris en charge par les opérateurs minières, en lieu et place de l'Etat congolais (employeur), en ce qui concerne leurs soins médicaux, leurs ravitaillements et leur prime. Ce geste des opérateurs minières achètent la conscience de certains inspecteurs qui se transforment en commissionnaires en douane (déclarants) pour les obtenir, en temps record, tous les documents administratifs requis. L'informateur poursuit en disant qu'au service urbain des Mines, sur cent (100) agents, deux (2) agents seulement sont mécanisés, c'est-à-dire, sont rémunérés par l'Etat congolais. Voilà ce qui explique, le laxisme et la complaisance des services publics spécialisés chargés de contrôle et de suivi sur la protection de l'environnement

pendant la phase de recherches et celle d'exploitation.

II.1.7. Le phénomène «parapluie »

Il consiste en la protection de certains opérateurs économiques et minières interpellés par les services compétents en cas d'infractions commises au cours de leurs opérations ou saisis en flagrant délit. Ils bénéficient d'un écran protecteur fort (autorités publiques tant civiles que militaires) qui fragilise les pouvoirs légaux et réglementaires dévolus aux agents techniques commis à cette tâche.

Presque l'ensemble des opérateurs minières, nous a révélé le même inspecteur du service urbain des Mines/Likasi, bénéficient de la protection des autorités politiques tant nationales que provinciales. Par conséquent leurs entreprises se comportent en hors la loi qui font fi de la législation régissant ce secteur (code minier, code des investissements, règlement minier, etc.). Ces derniers bénéficient aussi de la protection des responsables des services publics spécialisés aux niveaux national, provincial et local. La conséquence en est qu'à chaque fois que les inspecteurs, dans l'exercice de leurs fonctions, relèvent des anomalies soit dans des usines, soit dans des dépôts, ou soit encore interceptent un camion transportant, sans documents, les produits minières prohibés, il y a toujours interférences des

autorités ou responsables précités. En 2012, il s'était survenu un accident mortel dans l'usine de l'entreprise minière SMCO, ainsi, le Maire de la ville s'était vu empêché, par les responsables de l'entreprise, d'entrer dans l'usine pour s'enquérir de la situation. C'est dans ce même ordre d'idées que l'inspecteur urbain du travail nous a révélé qu'il a difficile à faire un rapport exact et réel sur le nombre des travailleurs employés dans des entreprises minières du fait que les portes de ces dernières lui sont toujours fermées en dépit de ses multiples mises en demeure adressées aux responsables de ces entreprises.

Un ancien chef de cellule éducation à la Coordination Urbaine de l'Environnement et Conservation de la Nature nous a révélé que c'est la même réalité que les inspecteurs de ce service public spécialisé vivent. Forts de cette protection, les nouveaux opérateurs miniers ne s'impliquent pas directement dans les actions menées par les autorités urbaines alors qu'à l'époque du monopole du secteur minier par l'Etat dont la gestion était confiée à la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines), celle-ci s'impliquait directement dans la gestion de la ville. Ainsi les routes des communes de Panda et Shituru et du quartier Mission dans la commune de Likasi étaient réhabilitées et maintenues en état par la Gécamines. En outre, les autorités

politico- administratives de la ville de Likasi n'ont aucune injonction ni directives à donner à ces miniers (propos recueillis du secrétaire et porte- parole de la société civile de la ville de Likasi).

II.1.8. La fermeture de la Mairie à son environnement (opacité) et déficit d'interaction entre la Mairie et le secteur privé.

D'après les renseignements en notre possession de la part d'un membre de la Fédération des Entrepreneurs du Congo (FEC), les autorités urbaines ne collaborent pas harmonieusement avec les opérateurs économiques, miniers à travers bien sûr cette structure (FEC), pourtant partenaire indispensable dans la réalisation de certains projets de développement de la ville. C'est cette opacité qui explique la non participation de la société civile et des groupes d'intérêts à la gestion de la chose publique. Pourtant, souligne Vunduawe Te Pemako, la décentralisation signifie « démocratiser, c'est-à-dire associer le peuple à la discussion et à la gestion des affaires publiques »¹.

En effet, la société civile de la ville de Likasi a toujours dénoncé le fait que les programmes d'action ou politiques publiques (budgets) de la ville ne reflètent en rien les véritables aspirations matérielles et

¹ VUNDUAWE TE PEMAKO, *Op. cit.*, pp.105- 106.

spirituelles de la population likasienne. Le fait que cette structure réunit en son sein toutes les couches sociales et les forces vives de la ville, sa participation à l'élaboration des programmes d'action allait amener les autorités publiques de la ville à s'attaquer aux véritables besoins de la population likasienne et éventuellement contribuer aussi à la réponse à ces besoins par son soutien tant matériel que financier. D'après le chef de service urbain du budget (mandataire), en sa qualité de secrétaire de la commission budgétaire, les différents budgets sous examen (2008 à 2014) ont été élaborés sans la prise en compte des aspirations spirituelles et matérielles de la population bénéficiaire. Seul le Maire de la ville a toujours levé les options à prendre et qui a toujours arrêté des priorités sur base de ses convictions personnelles.

II.1.9. La complaisance et le laxisme dans le chef des services techniques spécialisés chargés d'exécuter les mesures de police prises par l'autorité urbaine pour la protection de l'environnement et le bon fonctionnement de la ville.

Suite à ce comportement, nous assistons toujours à l'abattage de quelques arbres qui restent pour la ville, aux tapages diurnes et nocturnes orchestrés, en majorité, par les églises dites de réveil, aux constructions anarchiques, à l'implantation des dépôts miniers dans les quartiers

résidentiels, etc. C'est le cas de l'abattage des arbres dans l'espace compris entre le Cercle de la Panda et le Lycée Uzima dans la commune de Panda, des constructions anarchiques observées ça et là (à côté de l'arrêt central du centre-ville à quelques mètres du rail SNCC, au quartier DAC au niveau du site de la Gécamines dénommé mangeurs de cuivre), sans oublier l'implantation des entreprises et dépôts miniers dans des quartiers résidentiels (les entreprises minières Bazano, SMCO, Washin, Gécamines, etc.) et (les dépôts miniers Tutocheni et PK sur la route Lubumbashi, Maisha et Mukuba sur l'avenue des chantiers, etc.).

La réponse à ce comportement est que les agents des services techniques chargés de l'exécution desdites politiques publiques réglementaires agissent, à dessein, avec beaucoup de légèreté parce que c'est pour eux une aubaine lorsqu'ils attrapent des récalcitrants. Ces agents s'arrangent toujours avec ces infracteurs moyennant paiement d'une somme d'argent indue. Tshinyama Kadima conceptualise mieux cette pratique en termes de « self-service » qu'il trouve être « la stratégie des policiers consistant à transformer le pouvoir étatique de contrôle... en ressource financière en profitant de leur intervention soit pour récupérer à leur profit de l'argent devant revenir au trésor public sous forme des amendes transactionnelles,

soit pour percevoir des justiciables des bénéfices indus en vue de satisfaire leurs besoins de survie »¹.

II.2. Dans le comportement des gouvernés

Dans le chef des gouvernés, il se dégage le comportement de la majorité de la population likasienne n'est pas de nature à contribuer à la promotion du développement durable de la ville de Likasi. En effet, le comportement qui demeure encore tordu et rétrograde est le résultat du manque d'éducabilité qui se manifeste dans le fait que la majorité des gouvernés de la ville de Likasi n'a pas la culture fiscale, celle du respect et de la protection des biens publics. En voici quelques indicateurs :

II.2.1. L'absence de culture fiscale

La plupart des habitants de la ville de Likasi n'ont pas la culture fiscale du fait qu'ils s'acquittent difficilement de leurs charges fiscales. Cette situation a des conséquences néfastes sur la maximisation des recettes publiques de la ville de Likasi et sur la réalisation de tous les projets relatifs à la promotion de son développement durable. L'absence de la culture fiscale se remarque notamment dans la résistance, par les habitants assujettis, de payer régulièrement et sans contrainte la taxe immondices relative à

la salubrité de la ville (propos du Bourgmestre de la commune de Kikula en sa qualité du président de la commission technique de la Brigade urbaine d'assainissement).

II.2.2. Le comportement des automobilistes

Certains conducteurs des véhicules au lieu de s'arrêter en cas de crevaison de pneu, n'ayant pas de pneu de réserve, qualifié d'ailleurs de panne bête, résolvent de rouler sur la jante jusqu'à destination abimant de ce fait les routes à peine réhabilitées. Pourtant la réhabilitation de routes est coûteuse. Les informations en notre possession parlent de 1.000.000 \$ pour l'asphaltage d'un kilomètre de route. Certains pousseurs des chariots et certains conducteurs des taxi- motos transportent souvent les ferons destinés à la construction en les trainant sur la chaussée parce qu'ils dépassent leurs véhicules en longueur. En outre, lors des événements heureux ou malheureux (naissance, victoire d'une équipe de football ou enterrement d'un de leurs ou d'un membre d'une famille d'un conducteur), les conducteurs des taxi- motos laissent traîner sur les routes empruntées les béquilles de leurs motos. De ce fait, ils contribuent à la détérioration rapide des

¹ TSHINYAMA KADIMA, « L'observation ethnographique d'un commissariat à Lubumbashi. Une

compréhension des pratiques policières en contexte congolais » in *Ecocrimisefocrim*, Semestriel d'informations n°2, p.8.

routes réhabilitées au prix de sacrifices énormes.

II.2.3. Le comportement des ménages

Certains ménages de la ville de Likasi, n'ayant pas de poubelles dans leurs parcelles ni de trous à immondices, jettent nuitamment leurs immondices dans des caniveaux à ciel ouvert et dans des chambres de visite des caniveaux fermés. Ces immondices bouchent les caniveaux et les eaux usées et pluviales n'étant pas canalisées, se déversent sur les avenues et nous assistons, par conséquent, très souvent aux inondations des avenues et maisons. Ces cas d'inondations sont plus observées au quartier la niche dans la commune de Likasi.

Il y a aussi les phénomènes raccordement frauduleux et allumage des ampoules à longueur de journée, surtout dans les quartiers nouvellement lotis, qui empêchent cette entreprise publique d'être à la hauteur de la mission lui assignée. En effet, dans certaines maisons d'habitation les interrupteurs sont inexistantes laissant ainsi les ampoules allumées à longueur de journée et même là où les interrupteurs existent, ils ne sont malheureusement pas quasiment utilisés. Ainsi, les ampoules allumées à longueur de la journée contribuent à la surchauffe des transformateurs et des câbles, qui du reste, sont déjà vétustes alors qu'en les éteignant le taux de délestages et de coupures

intempestives diminuerait sensiblement à l'avantage des ménages.

II.2.4. Le comportement des creuseurs artisanaux

Avec la libéralisation du secteur minier, certains inciviques ne trouvent mieux que de voler d'une part, les câbles électriques de la SNEL, les cornières et les pilonnes plongeant ainsi la population dans le noir et empêchant les petits commerçants et les industriels à fonctionner et d'autre part, les couvercles métalliques des chambres de visites les laissant ainsi ouvertes (un grand danger pour les passants) et les compteurs en bronze de la Régideso dans la commune de Kikula. Dans la commune de Shituru, un pont reliant le quartier Kimpulande au quartier Kilima a été détruit par les voleurs des cornières mettant en difficulté les passants surtout les élèves.

Toujours avec la libéralisation du secteur minier, certains habitants de la commune de Panda, dans le quartier Muchanga à la recherche des minerais, s'adonnent nuitamment à creuser dans des parcelles créant des tunnels souterrains qui débouchent sur les avenues. Ces tunnels menacent, par conséquent, les parcelles d'écroulement et détruisent totalement les avenues. En effet, certaines avenues sont coupées en deux et sur d'autres on observe des grands trous profonds qui ressemblent

aux mines souterraines. Certains témoignages nous révèlent que, la présence des minerais dans le sous-sol s'explique par le fait que ce quartier a été construit sur des remblais provenant des carrières de la Gécamines. Cette situation a été décriée et dénoncée maintes fois par l'autorité municipale de la commune de Panda et plusieurs rapports y relatifs ont déjà été transmis à sa hiérarchie mais fort malheureusement sans succès parce que cette situation demeure (propos recueillis du bourgmestre de la commune de Panda au journal télévisé de la Télé Alfajiri).

II.2.5. Le comportement des enfants dits de la rue

Malemba N'sakila considère que la rue correspond « à l'endroit où l'enfant vit à l'absence de l'ordre familial et/ou, à ce titre, il est privé du climat familial. C'est notamment l'espace inoccupé, l'espace situé entre, devant ou l'espace commun susceptible d'être la scène de manifestation des émotions et des humeurs de n'importe qui, sans tenir compte de qui que ce soit »⁽¹⁾. Pour Masiala Na Solo, est dans la rue, « un enfant qui quitterait le toit paternel et qui vivrait à l'insu de ses parents même si c'est dans la parcelle voisine à celle de ces derniers ou dans une aubette non loin de leur résidence »².

Les enfants dits de la rue considèrent la rue comme leur résidence, par conséquent ils y exercent toutes leurs activités : ils y préparent, ils y font leurs besoins physiologiques (petit et grand besoin) et ils y dorment et les déchets issus de leurs activités sont abandonnés toujours sur la rue contribuant d'une manière considérable à l'insalubrité tant décriée à Likasi. Cette catégorie d'enfants est observée dans la commune de Likasi : au centre-ville dans l'enceinte du cercle privé de la SNCC, au marché public, dans les grandes artères devant les bâtiments abritant les magasins et dans la commune de Kikula et de Panda surtout au marché public. Considérés comme les hors la loi, ces enfants contribuent aussi pour beaucoup à l'insécurité, au viol et au vol décriés dans la ville de Likasi.

A cet effet, Vyaney An'koro suggère, à l'intention des gouvernés, que « pour éviter des situations désagréables qui préjudicient les provinces en particulier et la République Démocratique du Congo toute entière en général, le processus de désincrustation des mentalités vicieuses et négativistes est capital, nécessaire pour la refondation d'une nouvelle société. Ce processus passe par les cadres d'expression, d'éducation, d'instruction et de socialisation suivants :- la famille est l'institution de base pour

¹ MALEMBA N'SAKILA, *Enfant de la rue, le hors et le sans famille*, Lubumbashi, PUL, 2003, p.79.

² MASIALA NA SOLO cité par MALEMBA N'SAKILA, *Op. cit.*, p.77.

l'éducation, - l'école, une institution par excellence pour l'instruction, - les milieux professionnels pour l'éthique et la déontologie professionnelle et des affaires, - les partis politiques et les associations socio-culturelles pour la socialisation, l'initiation à la citoyenneté, - les confessions religieuses pour les croyances, la morale, le moral, la bonne vie et mœurs pour un nouvel état d'esprit »¹.

Les goulots d'étranglement ci-haut identifiés qui empêchent l'action publique (acteurs étatiques et non étatiques) de répondre efficacement aux exigences du développement durable de la ville de Likasi nous amène à la recherche de la solution adéquate et sur mesure. Nous estimons que la réponse à cette grande préoccupation se trouverait dans le point qui suit. Il s'agit, en fait, de la contextualisation du développement durable par la prise en compte de la dimension psychologico-éducationnelle comme son quatrième pilier.

III. La dimension psychologico-éducationnelle

Comme nous l'avons souligné supra, le développement durable de la République Démocratique du Congo en général et de la ville de Likasi en particulier ne pourra être

possible que si à ces trois dimensions classiques s'ajoutait une dimension transversale, indispensable à la mise en œuvre réussie de toute vision de développement durable pour cette ville : la dimension psychologico-éducationnelle. Cette dimension est fondée sur le comportement et l'éducation.

En effet, nous disons avec R.Doron et F.Parot qu'historiquement « le comportement vient de la redéfinition même de l'objet de la psychologie, selon les behavioristes »². Les behavioristes renchérissent en disant que « la psychologie doit se fonder uniquement sur l'étude des comportements »⁽³⁾. Quant au comportement, N. Sillamy le définit comme « une réaction d'un individu dans un milieu et dans une unité de temps donnés »⁴. Cette dimension prône donc l'adoption d'un comportement citoyen (civique) grâce à l'éducation à la citoyenneté. Elle a pour finalité, d'asseoir dans le chef des gouvernants tout comme dans celui des gouvernés l'éducabilité, c'est-à-dire, la capacité à recevoir une éducation pour l'adoption d'un comportement responsable (civique et patriotique).

Voilà pourquoi nous qualifions cette dimension de transversal et d'indispensable

¹ VYANEY AN'KORO, *Op. cit*, p.374.

² R. DORON et F. PAROT, *Dictionnaire de la psychologie*, Paris, PUF, 2011, pp.134- 135.

³ *Petit Larousse de la psychologie*, Paris, Larousse, 2010, p.857.

⁴ N. SILLAMY, *Dictionnaire usuel de la psychologie*, Paris, Bordas, 1983, p.71.

pour la promotion du développement durable de la ville de Likasi. Par rapport à cette nouvelle dimension (psychologico-éducationnelle), il faudrait que les gouvernants à tous les niveaux, considèrent les fonctions publiques comme un apostolat et de ce fait se considérer comme serviteurs ou prestataires de la nation animés d'un esprit altruiste et de service public et de leur côté, les gouvernés devraient être animés d'un esprit républicain qui consistera à respecter, à protéger, à s'approprier et à maintenir en état les biens et les ouvrages publics. La réussite et l'efficacité de cette dimension ne pourraient être fondées que sur l'éducabilité qui est la capacité pour les gouvernants et les gouvernés à recevoir une éducation.

L'éducation est considérée, dans cette vision, comme un repas : quelque chose que nous devons impérativement consommer. Mais elle est aussi considérée comme une voie ou un canal : une chose dans laquelle les pouvoirs publics devront investir pour le présent et pour l'avenir. En d'autres termes, l'éducation, nous la prenons comme quelque chose sur quoi l'Etat devra investir parce que l'enrichissement mental qui pourrait permettre à la République Démocratique du Congo en général et à la ville de Likasi en particulier d'avoir des hommes durables est aussi nécessaire que la nourriture des corps. Par personnes durables nous entendons, les citoyens animés d'un esprit responsable,

respectueux et protecteur des biens publics et collectifs et d'une vision productiviste pour l'intérêt général présent et avenir, c'est-à-dire une vision qui combat le nivellement par le bas.

Pour démontrer davantage l'importance de la dimension psychologico-éducationnelle dans le développement durable de la ville de Likasi, il y a lieu de stigmatiser le comportement qu'avait affiché la population de la commune de Kikula en date du 12 octobre 2011.

Pour une petite histoire, en cette date, un chauffeur de taxi- bus avait tamponné matinalement un écolier qui se rendait à l'école. Un groupe d'écoliers avaient résolu d'aller rencontrer l'autorité urbaine pour manifester leur mécontentement. La réponse de cette dernière ne les ayant satisfaits, ils avaient commencé par casser les vitres de l'hôtel de ville et les chaises de la salle de réunion. Comme si cela ne suffisait pas, les manifestants avaient pris le chemin de la commune de Kikula pour faire sortir des salles de classe leurs collègues qui étudiaient encore afin qu'ils se joignent à eux. Fort malheureusement, un policier, en voulant disperser les manifestants, avait tiré sur un écolier qui était mort sur le champ. Suite à cet événement, la manifestation avait dégénéré pour devenir l'affaire de tout le monde y compris les non écoliers. Ainsi, les

manifestants s'en étaient pris aux bâtiments publics qui abritaient le bureau communal, le tribunal de paix et le poste de police de Kikula en les saccageant. Il sied de signaler que ces services publics étaient dans la même enceinte et jusqu'à ce jour ces bâtiments n'ont jamais été réhabilités, pour dire que le bourgmestre et ses services travaillent dans des conditions déplorables. Ce dernier (bourgmestre) nous a même attesté qu'il a du mal à reconstituer les documents de l'état civil.

Vyaney An'koro souligne, à cet effet, que « le développement d'une entité politico-administrative est, avant tout, fonction de la qualité d'hommes d'Etat et de la population qu'elle a »¹. Il renchérit en affirmant que « les potentialités en ressources naturelles, la forme de l'Etat avec ses modes et techniques de gestion, les institutions politico-administratives avec leurs structures organisationnelles et fonctionnelles en elles-mêmes ne sont rien pour un développement autocentré d'un territoire, sans les hommes matures, conscients, désincrustés, compétents, capables et responsables qui les exploitent, les animent et les gèrent grâce à leur intelligence, à leur esprit, à leur moral (e), à leur force motrice et à leur volonté de vivre ensemble. C'est donc le type d'hommes qui fait défaut à tout développement autocentré

des provinces en République Démocratique du Congo »².

C'est pourquoi, nous estimons que l'éducation présente une importance capitale, à la fois comme objet de consommation immédiate (présente) et comme forme d'investissement pour la production et la consommation future. Elle ne relève ni uniquement de la consommation immédiate ni uniquement de l'investissement pour la consommation future, mais des deux, parce que si l'on considère l'éducation seulement comme forme de consommation présente, l'avenir des générations futures ne sera pas garanti et si on la considère uniquement comme forme d'investissement pour la consommation future, les populations présentes ne seront pas acquises au respect et à la protection de la chose publique et par conséquent tout effort de développement durable sera vain. Cette dimension, considérée comme quatrième pilier du développement durable, mise en œuvre pourrait permettre à la République Démocratique du Congo, en général, et à la ville de Likasi, en particulier, d'inverser la tendance actuelle qui consiste à ignorer, pour les intérêts égoïstes d'une oligarchie, les risques écologiques et sociaux pour privilégier l'accumulation des biens matériels. Ainsi, assurer durablement le

¹ VYANEY AN'KORO, *Op. cit.*, p.31.

² *Idem*, pp.30- 31.

développement des agglomérations sans nuire à l'environnement représente, pour nous, une étape capitale pour l'amélioration générale du cadre de vie et pour la sauvegarde de la viabilité économique et de l'équité. Ainsi, le viable proviendrait d'une capacité extractive des gouvernants, l'équité proviendrait d'une capacité distributive des gouvernants et le vivable d'une gestion rationnelle de l'environnement.

Dans cette réflexion, la synergie des dimensions économique, sociale, environnementale et psychologico-éducationnelle est un élément fondamental de notre vision de gestion de l'action publique. En effet, la gouvernance durable de la République Démocratique du Congo en général et de la ville de Likasi en particulier requiert de tenir compte des préoccupations écologiques, sociales, économiques et psychologico-éducationnelle dans la gestion de l'action publique.

Particulièrement, cette dernière dimension, que nous considérons, comme le ressort fondamental du développement durable de la République Démocratique du Congo, en général, et de la ville de Likasi, en particulier, à quelque niveau qu'elle se situe, favoriserait le changement de comportement et faciliterait, de ce fait, l'intégration de tous au groupe social pour le progrès, l'amélioration des conditions existentielles, le

respect, la protection et l'appropriation des biens collectifs et de l'environnement. Appliquée au développement durable de la ville de Likasi, cette dimension, qui met l'accent sur le changement de comportement et la participation de tous, pourrait rendre chaque acteur (institutionnel comme non institutionnel) plus conscient de son rôle social, économique et de ses responsabilités vis-à-vis de son environnement biophysique. C'est pour autant dire que la dimension psychologico-éducationnelle traverse toutes les autres dimensions sus évoquées, c'est-à-dire qu'elle devra interpeller tout monde dans l'effort de la promotion du développement durable.

Au demeurant, l'éducation considérée comme l'élément capital de toute stratégie de développement ou encore comme condition sine qua non du développement durable et un outil indispensable à une bonne gestion de l'action publique, nous suggérons, à cet égard, d'intégrer aussi la dimension psychologico-éducationnelle dans les stratégies nationales de développement durable sous forme d'une charte que nous pouvons dénommer charte de développement durable de la République Démocratique du Congo.

CONCLUSION

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui

concilient les trois aspects économique, social et écologique des activités humaines. Tout en adhérant à ce schéma (conjonction de ces trois dimensions classiques), les réalités de la République Démocratique du Congo, en général, et de la ville de Likasi, en particulier, telles nous les avons présentées supra, nous poussent à croire que le développement durable tel que conçu par le rapport précité n'est que mirage. En effet, l'étude technique approfondie que nous venons de mener sur l'action publique face au développement durable de la ville de Likasi à travers ses trois dimensions classiques, nous démontre que les actions menées dans la ville de Likasi par les acteurs tant étatiques que non étatiques ne peuvent pas promouvoir le développement durable de cette entité territoriale décentralisée à cause de la présence des goulots d'étranglement développés supra.

C'est dans cette vision du monde que nous soulignons que le développement durable de la République Démocratique du Congo, en général, et de la ville de Likasi, en particulier, ne pourra être possible que si à ces trois dimensions classiques s'ajoutait une dimension transversale, indispensable à la mise en œuvre réussie de tout projet de développement durable pour la ville Likasi : la dimension psychologico- éducationnelle. Cette dimension est fondée sur le comportement et l'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

I. DOCUMENTS OFFICIELS

1. Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006
2. Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et la province ;

II. OUVRAGES

1. BAUDIN M., *Le développement durable. Nouvelle idéologie du XXI^e siècle ?*, Paris, L'Harmattan, 2009.
2. DEBBASCH CH., *Science administrative, Administration publique*, Paris, éd. Dalloz, 1971.
3. FILAIRE J. et al., *Les stratégies du développement durable*, Paris, L'Harmattan, 2008.

4. MALEMBA N'SAKILA, *Enfant de la rue, le hors et le sans famille*, Lubumbashi, PUL, 2003.

III. REVUES

1. ISANGO IDI WANZILA, « La décentralisation administrative pour le développement : quelques écueils à éviter » in *Zaire – Afrique*, n°222, 1988.

2. KAMUKUNY MUKINAY A. et CIHUNDA ENGELELA J., « Régionalisation, décentralisation et naissance effective de 25 nouvelles provinces en R.D.C : Défis et perspectives de prévention de conflits » in *Congo- Afrique*, n°434, Avril 2009.

3. TSHIBANGU KADIMA, « L'observation ethnographique d'un Commissariat à Lubumbashi. Une compréhension des pratiques policières en contexte congolais » in *Ecocrimisefocrim*, semestriel d'informations n°2.

4. VUNDUAWE TE PEMAKO, « La dynamique de la décentralisation territoriale en République Démocratique du Congo » in *Congo- Afrique*, n°433, Février 2009.

IV. THESES DE DOCTORAT

1. NGOY KIMPULWA, *Décentralisation et gestion des entités périurbaines dans un Etat*

néo- patrimonial. Regard sur la commune annexe de Lubumbashi, Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Administratives, UNILU, Lubumbashi, 2011.

2. TUKUMBI RAMAZANI G., *Politiques publiques et développement durable du District de Tanganyika en République Démocratique du Congo*, Thèse de Doctorat en Sociologie, UNILU, Lubumbashi, 2013-2014.

3. VYANEY AN'KORO, *Les politiques publiques d'autonomie provinciale et locale et les défis du développement autocentré en République Démocratique du Congo. Regard sur le Katanga*, Thèse de Doctorat en Sciences Politiques et Administratives, UNILU, Lubumbashi, Juin 2015.

VI. DICTIONNAIRES

1. DORON R. et PAROT F., *Dictionnaire de la psychologie*, Paris, PUF, 2011 ;

2. *Petit Larousse de la psychologie*, Paris, Larousse, 2010 ;

3. SILLAMY N., *Dictionnaire usuel de la psychologie*, Paris, Bordas, 1983.

VIII. AUTRES DOCUMENTS

1. Brundtland Gro Harlem, *Notre avenir à tous*, rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'ONU, 1988 ;

2. Développement durable, rapport Brundtland, 1987 ;

3. Gouvernement du Canada, Responsabilité des entreprises. Guide de mise en œuvre à l'intention des entreprises canadiennes, Ottawa, Multimédia, 2002 ;